

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

L'exhortation apostolique "Marialis cultus"

- Thèmes - Liturgie - Les ressources - Autres documents -



Date de mise en ligne : jeudi 2 juillet 2015

Publiée par Paul VI le 2 février 1974, l'exhortation apostolique *Marialis cultus* (MC) a pour but de réfléchir à la place de Marie dans le culte de l'Eglise et la vie des croyants. Rédigée dans le sillage du concile Vatican II, la réflexion se fonde sur la place accordée à la Vierge dans les différents livres liturgiques de la réforme conciliaire.

But et structure du document

L'introduction du document exprime clairement l'objectif : favoriser le développement de la dévotion à la Vierge tout en l'inscrivant à l'intérieur du culte de l'Eglise. S'appuyant sur la doctrine mariale de Vatican II (en particulier le chapitre VII de *Lumen gentium*), le texte s'applique, à partir de l'analyse de la place de Marie dans le calendrier et les livres liturgiques rénovés (I), à situer la piété mariale (II) dans sa relation avec le Christ, l'Esprit et l'Eglise (section 1), à dégager des orientations bibliques, liturgiques, oecuméniques et anthropologiques (section 2) dans le but de renouveler la piété mariale, à en montrer l'application (III) dans deux exercices de piété : l'*Angélus* et le Rosaire.

Marie, modèle de l'Eglise et de tout croyant

La première partie du document est consacrée à l'étude de la place de la Vierge dans la liturgie issue de la réforme de Vatican II. Dans la première section, on s'attache à parcourir le calendrier et les livres liturgiques en montrant que la liturgie rénovée concentre le culte de l'Eglise sur la célébration du mystère du Christ et que c'est dans ce cadre que s'inscrit la place de la Vierge dans la liturgie. Parcourant les différents cycles et fêtes liturgiques, le pape montre comment Marie est indissociable de tout le mystère de la Rédemption.

Dans la deuxième section est mis en évidence le thème de Marie "modèle de l'attitude spirituelle avec laquelle l'Eglise célèbre et vit les divins mystères" (MC n 16). Parce qu'elle découvre en elle la Mère (*Virgo pariens*) qui écoute (*Virgo audiens*) prie (*Virgo orans*), offre (*Virgo offerens*), l'Eglise trouve en Marie le modèle en qui contempler ce qu'elle désire être (cf. SC n 103). Modèle de l'Eglise, Marie est également pour tout croyant "maîtresse de vie spirituelle". En la contemplant tout au long de la célébration du mystère du Christ, chacun peut découvrir en elle le "modèle du culte qui consiste à faire de toute sa propre vie une offrande à Dieu" (MC n 21).

Un juste développement de la piété mariale

Le concile Vatican II (cf. LG n 67) encourage non seulement le culte liturgique de la Vierge Marie, mais entend également favoriser un renouveau de la piété mariale. Reprenant ce souhait et se fondant sur l'analyse de la place de Marie dans la liturgie rénovée (I), la deuxième partie de *Marialis cultus* met en lumière des orientations en vue de "favoriser l'harmonieux développement du culte rendu à la Mère du Seigneur" (MC n 38).

Outre la dimension intrinsèquement ecclésiale déjà mentionnée, l'exhortation inscrit résolument le culte marial dans sa relation centrale avec le mystère du Christ : dans la Vierge, tout se rapporte au Christ et tout dépend de lui : c'est pour lui que Dieu le Père, de toute éternité, l'a choisie comme Mère toute sainte et l'a parée de dons de l'Esprit à nul autre consentis (MC n 25).

A cet appui fondamental, le texte ajoute des orientations bibliques, liturgiques, oecuméniques et anthropologiques "afin de rendre plus vivant et plus intelligible le lien qui nous unit à la Mère du Christ et notre Mère dans la communion des saints" (MC n 29).

Entre liturgie et dévotion

La dernière partie de l'exhortation est consacrée à la pratique de deux exercices de piété : l'angélus et le rosaire. Le texte s'arrête davantage sur le second, mettant en évidence sa nature évangélique et son orientation christologique. Suit un intéressant développement (cf. MC n 48) est réaffirmée avec force, le texte précise encore que : "les célébrations liturgiques et le pieux exercice du rosaire ne doivent ni s'opposer ni être assimilés." L'exhortation s'appuie ici sur la Constitution sur la liturgie (cf. SC n 13) rappelant que tout exercice de piété doit se situer en dépendance du culte de l'Eglise. Ainsi comprises, ces pratiques de dévotion deviennent à la fois chemin qui conduit à la célébration liturgique et déploiement prolongé du mystère célébré et vécu.

Une structure riche d'enseignements

Outre l'enseignement fondamental sur le rapport entre liturgie, ecclésiologie, christologie et piété mariale que cette exhortation apporte, on trouve encore dans ce document une méthode de travail en vue de mettre en lumière comment la liturgie peut être source pour la réflexion théologique. "La liturgie possède, en effet, outre un riche contenu doctrinal, une incomparable efficacité pastorale, et elle a une valeur exemplaire bien connue pour les autres formes de culte" (MC n 1)

L'intérêt de ce texte dépasse par conséquent son objet direct. Sa structure, bien en adéquation avec l'adage *lex orandi lex credendi*, est un modèle tant pour le travail théologique que pour la recherche pastorale.

Claire-Isabelle Siegrist

Religieuse de la Congrégation des Soeurs de Saint Maurice (SSM), membre du Centre romand de pastorale liturgique (Suisse)

Sacrosanctum concilium n 103

En célébrant ce cycle annuel des mystères du Christ, la sainte Eglise vénère avec un particulier amour la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, qui est unie à son Fils dans l'oeuvre salutaire par un lien indissoluble ; en Marie, l'Eglise admire et exalte le fruit le plus excellent de la Rédemption, et, comme dans une image très pure, elle contemple avec joie ce qu'elle-même désire et espère être tout entière.